



Le jeudi 28 avril 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **30 AVRIL, JOURNÉE MONDIALE DE LA MOBILITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ : Stop à l'immobilisme sur la question des transports !**

**La mobilité est un droit essentiel à tout être humain ! C'est le message fort que le Collectif pour une France accessible tient à rappeler à quelques jours de la Journée mondiale de la mobilité et de l'accessibilité.**

**En effet, force est de constater qu'au XXI<sup>ème</sup> siècle, en France, pour de nombreuses personnes – en situation de handicap, âgées, usagers des transports, piétons, parents avec poussette, etc. –, ce droit à la liberté de déplacement n'existe pas !**

**L'obligation d'accessibilité des transports publics a été annihilée par la loi du 5 août 2015. Ce texte crée de fait une rupture d'égalité : il ne permet pas de reconnaître aux personnes à mobilité réduite les droits de tous les citoyens à se déplacer en toute liberté, ni de leur garantir au même titre que les autres l'accès aux transports.**

**Un retour en arrière scandaleux pour le Collectif pour une France accessible qui dénonce cette exclusion pure et simple des personnes à mobilité réduite de la société.**

De quelle mobilité parle-t-on si les transports publics restent inaccessibles ? En cette journée mondiale, le Collectif pour une France accessible alerte donc tout particulièrement sur cette situation tragique : depuis l'Ordonnance d'août 2015, les transports publics sont exonérés de se mettre totalement en accessibilité, laissant les personnes sans solution pour pouvoir se déplacer ! Un texte qui porte ainsi gravement atteinte à la liberté d'aller et venir de millions de personnes dont l'âge ou l'état de santé altèrent la mobilité !

**En milieu rural notamment, la situation est dramatique.** Pour toutes les personnes à mobilité réduite, c'est la triple peine : une grande insuffisance de transports publics, l'inaccessibilité de ces derniers et des transports à la demande très coûteux. Et ceci alors que depuis fin mars, les transports adaptés à la demande doivent être au même tarif que les transports publics ! Combien de communes, de communautés de communes ou d'agglomérations respectent cette disposition ? Sans compter que le transport adapté n'est pas la panacée et ne peut être l'unique solution ! Il limite les déplacements des personnes par son périmètre géographique restreint (souvent le transport adapté ne peut sortir de l'agglomération) ; ses conditions de réservation et son amplitude horaire sont restrictives.

En milieu urbain, la situation n'est guère plus enviable : la voirie n'est pas adaptée aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant, avec une canne, à vélo ou avec une poussette ou avec un équilibre instable.

Manque criant de pistes cyclables, empiètement des terrasses sur les trottoirs empêchant les personnes de circuler à leur aise... Les obstacles sont nombreux !

Le collectif s'inquiète par ailleurs du lobbying des constructeurs de gyropodes (type Segway) qui souhaitent investir le trottoir, ce qui pourrait constituer un danger pour les piétons et l'ensemble des usagers des trottoirs.

**Toutes ces entraves à la mobilité sont autant de freins à la liberté d'aller et venir des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des usagers des transports, des parents avec poussette, des piétons, des cyclistes, etc. Des freins qui contribuent à isoler encore davantage un certain nombre de ces personnes et à laisser perdurer les discriminations.**

